



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-17

Séance 05/03/2025

<u>NOMBRE de MEMBRES</u>		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	7

Date de la convocation
27/02/2025

Date d’Affichage
27/02/2025

L’an deux mille vingt-cinq et le trois mars , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.
Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, Sébastien Vera,
Procuration de Éric Mollet à Chantal Exbrayat-Dumas,
de François SANCHEZ à Helene Bleuzen
Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas,

Objet : Convention d’organisation et de financement de l’accueil de loisirs de Viens

Les trois communes de Caseneuve, de St Martin de Castillon et de Viens sont organisées pour la scolarité de leurs enfants en Regroupement Pédagogique Intercommunal. Les mercredis et durant les vacances scolaires, les enfants des trois communes peuvent être accueilli à l’accueil de loisirs de Viens.

Afin de définir la facturation du coût du service et les conditions d’accueil de enfants du RPI et des communes extérieures, il y a lieu de signer une convention avec la commune de Viens.

Après avoir délibéré à l’unanimité

Le conseil municipal

- Autorise M. le Maire à signer la convention d’organisation et de finacement de l’accueil de loisire de Viens

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbravat Dumas, secrétaire

Transmis au contrôle de légalité 07/03/2025